

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2005
(convocation du 3 octobre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence	Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique	Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)	M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)	Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)	M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du Tramway 2ème Phase - Travaux
d'infrastructure, voirie et réseaux divers - Bordeaux Quartier Claveau - Ligne B -
(INFRA 205 B) - Appel d'offres**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le prolongement de la ligne B dans le cadre de la 2^{ème} phase du tramway, rues Achard et Joseph Brunet jusqu'au terminus Claveau, nécessite des travaux de voirie, terrassement, éclairage public, signalisation lumineuse de trafic, signalisation routière, réseaux divers, massifs de LAC et fourreaux sur une portion de 1400 mètres environ.

Pour réaliser ces travaux, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, sans variante autorisée, en vue d'un marché à prix unitaires, d'une durée de 19 mois incluant une période de préparation de 3 mois.

Une erreur matérielle relative au montant de l'estimation de ces travaux est survenue lors de la rédaction de la délibération n°2005/0624 votée par le Conseil de Communauté du 23 septembre 2005.

Il faut considérer le montant de la dépense comme évalué à 7 974 840 € HT.

Considérant son importance, la mise en concurrence inhérente à cette affaire donne lieu à publicité au niveau européen, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget annexe Transports, chapitre 23, programme TW 20 B, compte 23800072 pour les exercices 2005 à 2007, CRB H 340.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

-à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,

-à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération qui annule et remplace la délibération n°2005/0624 du 23 septembre 2005.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
4 NOVEMBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

